

6.6. Environnement

Lors de notre passage sur site, le terrain était nu avec une faible végétation et quelques arbres sur les pourtours.



Figure 10 : Photos du site – avril 2026

6.6.1. Zonages milieux naturels

Source : geoportail.fr

Conservatoire des espaces naturels (CEN)

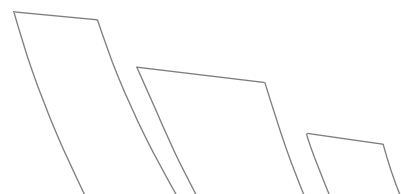
Les 29 Conservatoires d'espaces naturels contribuent à mieux connaître, préserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel et paysager notamment par la maîtrise foncière. Les Conservatoires interviennent aussi par la maîtrise d'usage au moyen de conventions de gestion principalement.

Aucun site du CEN Nouvelle-Aquitaine se trouve sur la commune de Sainte-Livrade-Sur-Lot (47).

Parc naturel régional

Les parcs naturels régionaux ont pour objectif d'établir « une politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire » selon l'article L333-1 du Code de l'Environnement. Ses objectifs sont la protection et la gestion de la biodiversité ainsi que du patrimoine culturel à large échelle, la bonne gouvernance et l'accueil du public. Un parc national est classiquement composé de deux zones : le cœur de parc et une aire d'adhésion.

Le site d'étude n'est pas concerné par un Parc Naturel Régional, le plus proche étant le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (FR8000039) situé à environ 69 km à l'Est.



Natura 2000

Les sites Natura 2000 forment un réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciale (ZPS) selon la directive Oiseaux et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) selon la directive Habitats, Faune, Flore. Le réseau Natura2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique et d'assurer un état de conservation favorable des habitats naturels d'espèces de la flore et de la faune sauvage.

Le site Natura 2000 de type ZSC le plus proche (figure) est situé à 5,6 km au Sud-Ouest du site « Site du Griffoul, confluence de l'Automne » (FR7200798). Les autres se trouvent à plus de 10 km du site de l'étude.

Tandis que la zone Natura 2000 type ZPS la plus proche se trouve à plus de 40 km au Sud-Est du site.

Le site ne se situe donc pas dans l'emprise d'une zone Natura 2000.

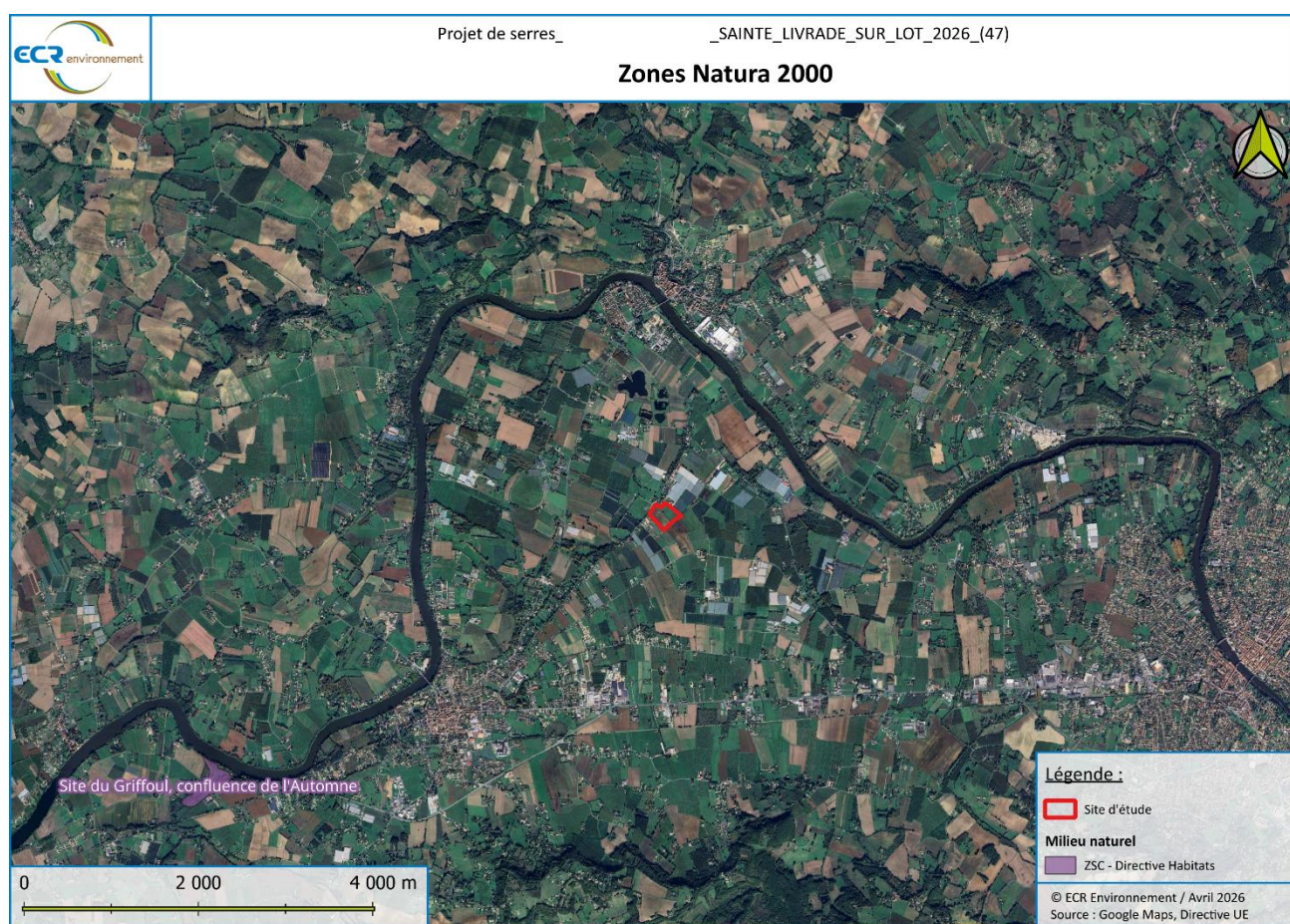


Figure 11 : Carte de localisation des Natura 2000 à proximité du projet d'étude

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Une ZNIEFF se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire. Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Le site n'est pas directement concerné par une ZNIEFF. Cependant, il est situé à proximité de deux ZNIEFF de type 1 situées au Nord du site ; « coteaux et vallons de Casseneuil et de Pinel-Hauterive » (code 720012901), à environ 2,6 km au Nord-Ouest. Et « Vallées de la Lède, de la Leyze et du Laussou » (code 720012898), à environ 2,5km au Nord-Est.

Deux ZNIEFF de type 2 sont également présentes aux alentours. Il s'agit de « Pech de Pastur » (code 720020101) située à environ 4,6 km au Nord-Ouest, et de « Prairies Humides Des Vallées De La Lede, De La Leyze Et Du Laussou » (code 720020085) localisée à environ 3,7 km au Nords-Est du site.

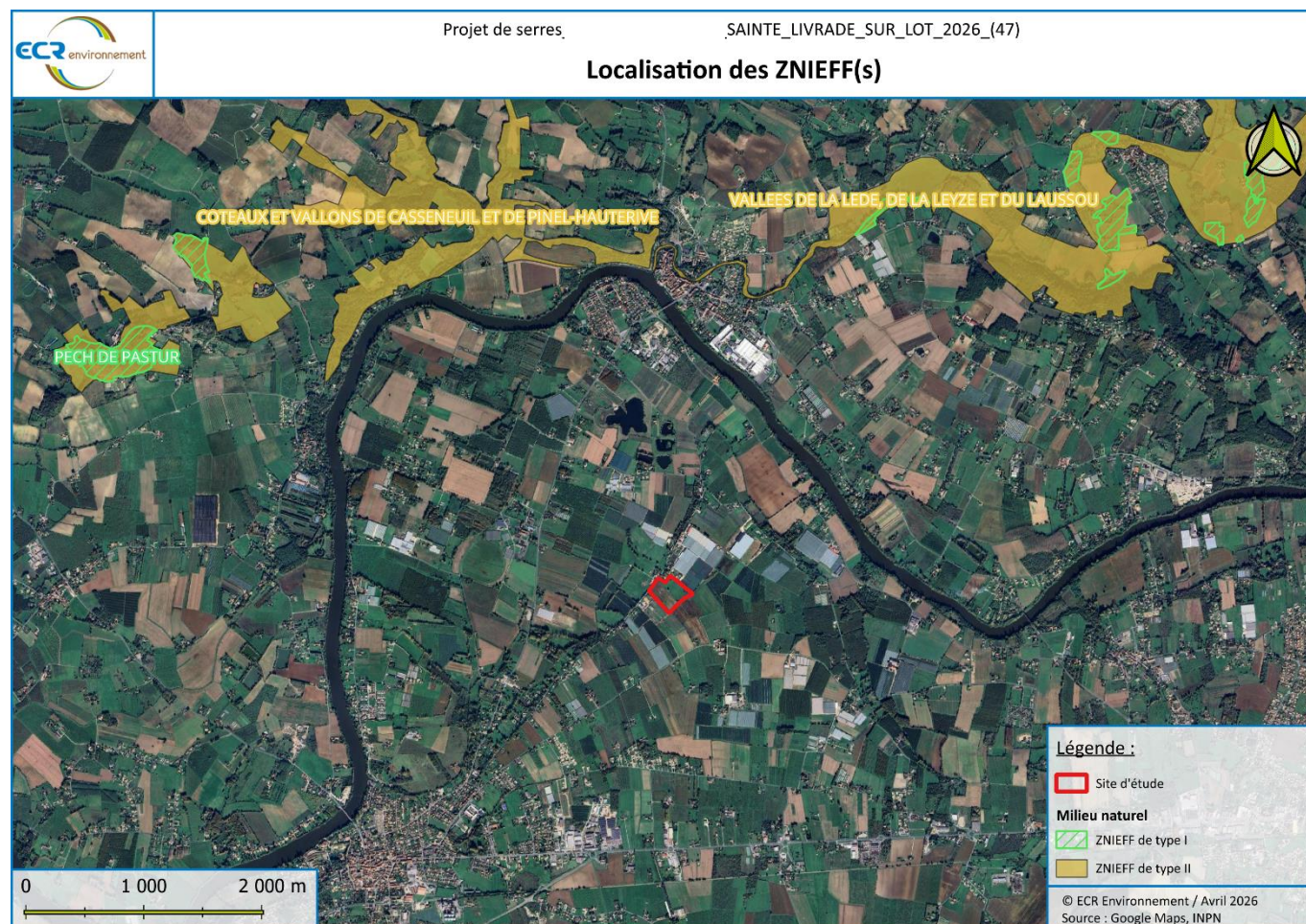


Figure 12 : Carte de localisation des ZNIEFF à proximité du projet d'étude

Grand site de France

L'attribution du label « Grand site de France » est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet. Ce label est attribué, à sa demande, à une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées (Source : <http://www.grandsitedefrance.com>).

La commune de Sainte-Livrade-Sur-Lot n'est pas concernée par ce label.

Arrêté de Protection Biotope (APB)

L'arrêté de protection de biotope a pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées. C'est un outil de protection réglementaire de niveau départemental, dont la mise en œuvre est relativement souple. En effet, la plupart des arrêtés de protection de biotope font l'objet d'un suivi soit directement à travers un comité placé sous l'autorité du Préfet, soit indirectement dans le cadre de dispositifs tels que Natura 2000 et par appropriation par les acteurs locaux.

L'aménagement agricole n'est pas concerné par un Arrêté de Protection de Biotope. Le plus proche étant « L'Automne », (FR3800555) à environ 5,6 km au Sud-Ouest du site de l'étude.

Réserves naturelles

- Réserves Naturelles Régionales

Le classement des réserves naturelles régionales est de la compétence du Conseil Régional qui peut, de sa propre initiative ou à la demande des propriétaires concernés, classer des territoires présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels.

Aucune Réserve Naturelle Régionale n'est présente sur le site d'étude.

- Réserves Naturelles Nationales

Les Réserves Naturelles Nationales ont pour but de protéger d'une manière forte un patrimoine naturel d'intérêt national. La réserve naturelle est classée par décret ministériel. Un gestionnaire de la réserve est désigné par l'Etat. Une réglementation et une servitude d'utilité publique sont mises en place afin de garantir la protection des espèces et des milieux naturels. Le principe à observer est l'interdiction des activités nuisibles à la protection de la nature.

Le site d'étude n'est concerné par aucune Réserve Naturelle Nationale.

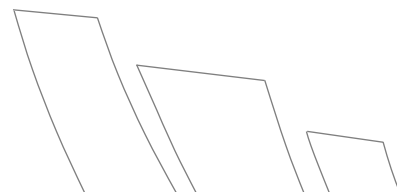
- Réserves de Biosphère

Une réserve de biosphère est un espace terrestre ou marin désigné internationalement dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère. Ce réseau mondial tend à promouvoir une relation équilibrée entre l'homme et la nature, et à faciliter la coopération dans le domaine de la recherche, notamment à travers les réserves transfrontalières.

Le site n'est pas concerné par une réserve de Biosphère.

- Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS)

Les réserves naturelles sont une association au titre de la loi de 1901. Elle est soutenue par l'Etat sous la tutelle du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Energie, par certaines collectivités ou encore par divers mécènes. Elles visent



à protéger, gérer et faire découvrir les espaces de nature. Pour cela, elles mettent en place avec l'appui des préfets, des décrets visant à réglementer les activités sur certains sites naturels. Ces réserves sont définies par l'article L332-1 du Code de l'Environnement.

Aucune réserve naturelle n'a été identifiée à proximité du site.

Zones humides

- Zone RAMSAR

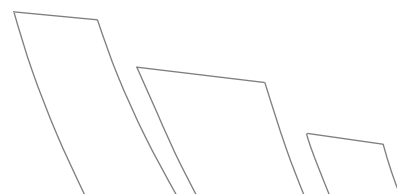
La Convention RAMSAR s'applique aux zones humides. Ces milieux doivent avoir une importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique. Les critères concernant les oiseaux d'eau ont été les premiers à être pris en compte ; les autres valeurs et fonctions de ces zones sont aujourd'hui intégrées.

Le site d'étude du projet n'est pas concerné par une zone Ramsar.

- Zones Humides Effectives

L'agence de l'eau Adour-Garonne contribue à l'amélioration des connaissances sur les zones humides du bassin. Elle est appuyée pour cela par le Forum des Marais Atlantiques (FMA) qui assure l'assistance technique, la réception et la compilation des inventaires financés par l'Agence de l'eau. Ces données proviennent d'inventaires financés par l'Agence de l'eau ou fournis par des acteurs de terrain et répondant aux critères exigés. L'identification et la délimitation technique des zones humides élémentaires est faite par prospection de terrain.

Des zones humides effectives ne semblent pas présentes au sein de l'emprise du site. Cependant plusieurs sont situées aux alentours du projet. Les trois plus proches se situent à environ 584 mètres au Sud-Ouest du site. Les autres sont localisées à plus de 1 km du projet.



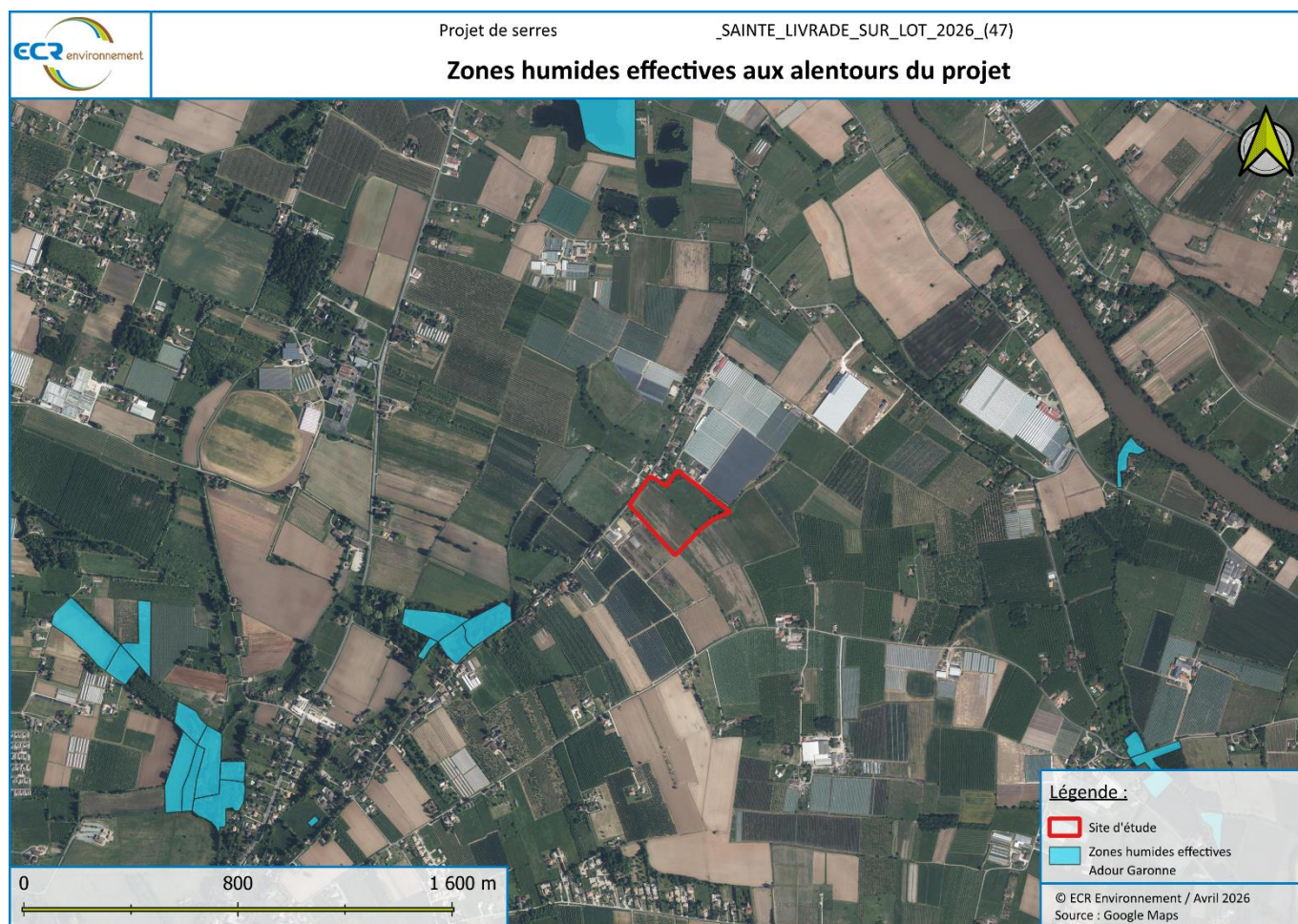


Figure 13 : Carte des ZHE à proximité du site

- Zones Humides Potentielles

La prédiction des zones humides est un enjeu majeur pour concevoir et mettre en œuvre une politique nationale cohérente visant à la préservation de ces écosystèmes fragiles mais essentiels. Les zones humides sont des milieux fortement liés à la situation topographique, conditionnée par la géomorphologie, les précipitations ou encore le dénivelé du cours d'eau. Elles représentent en quelque sorte l'enveloppe extérieure maximale d'extension des zones humides. L'utilisation d'un modèle national permet de représenter ces potentielles zones humides, selon plusieurs classes de confiance. La confirmation d'un site de type zone humide, doit s'évaluer par relevés sur le terrain.

D'après la carte des milieux potentiellement humides de France, le site en lui-même présente une probabilité moyenne à forte d'être humide due à sa proximité avec le ruisseau Machefé.

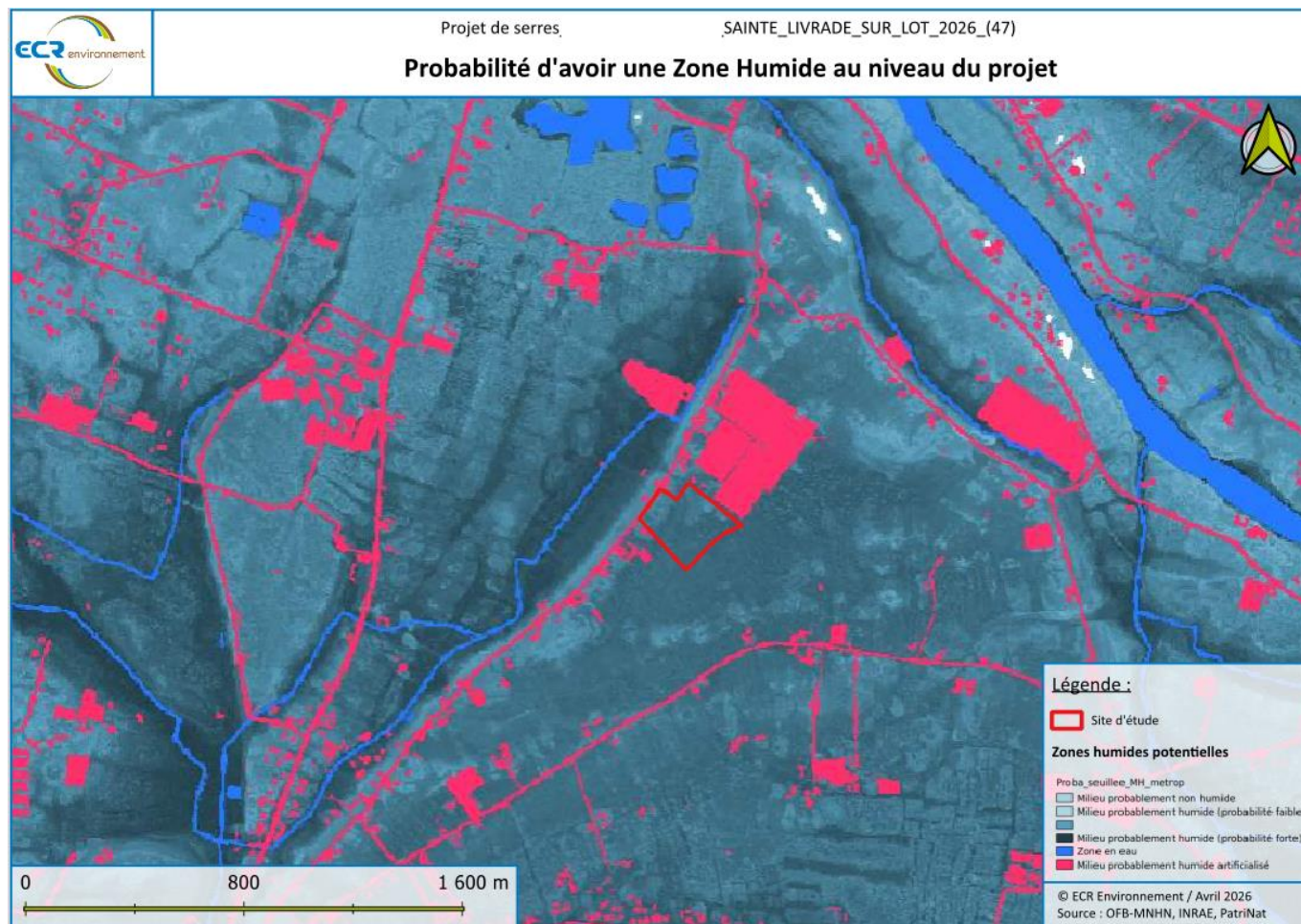


Figure 14 : Extrait de la carte de milieux potentiellement humides de France

Les investigations réalisées à l'aide d'une tarière manuelle et de la pelle mécanique ont permis de confirmer que la zone d'étude ne correspond pas à une zone humide. Le tableau ci-après présente les résultats pédologiques :

Tableau 12 : Caractéristiques des sondages réalisés

N° sondage	Profondeur (cm)	Traits d'oxydo-réduction	Classe GEPPA	Description	Résultat
S1	0,0 – 0,60	-	-	Limon sableux marron rougeâtre	Non humide
					
PM1	0,0 – 2,00	-	I	Limon sableux légèrement argileux marron rougeâtre à quelques galets (centimétriques à pluri-centimétriques)	Non humide
	2,00 – 2,50	-		Sable grossier marron rougeâtre a nombreux de galets (centimétriques à pluri-centimétriques), augmentation de la taille des galets en profondeur	
					
PM2	0,0 – 2,00	-	I	Limon sableux légèrement argileux marron rougeâtre à quelques galets (centimétriques à pluri-centimétriques)	Non humide
	2,00 – 2,60	-		Sable grossier beige a nombreux galets (centimétriques à pluri-centimétriques), augmentation de la taille des galets en profondeur	
	2,60	-		Début de grave sableuse marron grisâtre.	
					
PM3	0,0 – 1,20	-	I	Limon sableux marron foncé à quelques galets (centimétriques à pluri-centimétriques)	Non humide
	1,20 – 2,00	-		Limon sableux marron foncé à nombreux galets (centimétriques à pluri-centimétriques)	
	2,00 – 2,50	-		Grave à sable grossier à nombreux galets (centimétriques à pluri-centimétriques). Eau à 2.20 m de profond.	

Sur l'ensemble des investigations réalisées aucune trace d'oxydation ou de réduction n'a été relevées.

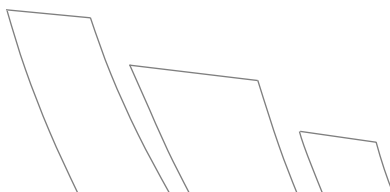
Concernant la végétation, le site présente peu de recouvrement de végétation dû à un labour récent, aucune espèce ZH n'a été identifiée.

Selon notre interprétation, la zone où le projet sera implanté n'est pas considérée humide selon l'arrêté de juin 2008 sur le critère pédologique.

Continuités écologiques

La Trame verte et bleue (TVB), constitue l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement. Il s'agit d'un outil de préservation de la biodiversité s'articulant avec l'ensemble des autres outils (stratégie de création des aires protégées, parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, Natura 2000, parcs naturels régionaux, plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, etc.) encadrés par la stratégie nationale de biodiversité 2022-2030. La TVB concerne à la fois les milieux terrestres (trame verte) et les milieux aquatiques (trame bleue). Elle est formée d'un réseau de continuités écologiques qui comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire.

Dans le secteur, ce sont les cours d'eau qui ont le rôle de corridors écologiques. Ainsi, au niveau de la zone d'étude, la rivière du Lot et la rivière de La Lède contribuent à la continuité écologique (selon la Trame Bleue, SRCE Aquitaine), c'est-à-dire à la connexion entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les cours d'eau classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (article L. 371-1 III et R. 371-19 IV du code de l'environnement). Alors, de par la présence des cours d'eau à proximité du site énoncés plus haut, une continuité écologique selon la Trame Bleue se trouve sur le secteur.



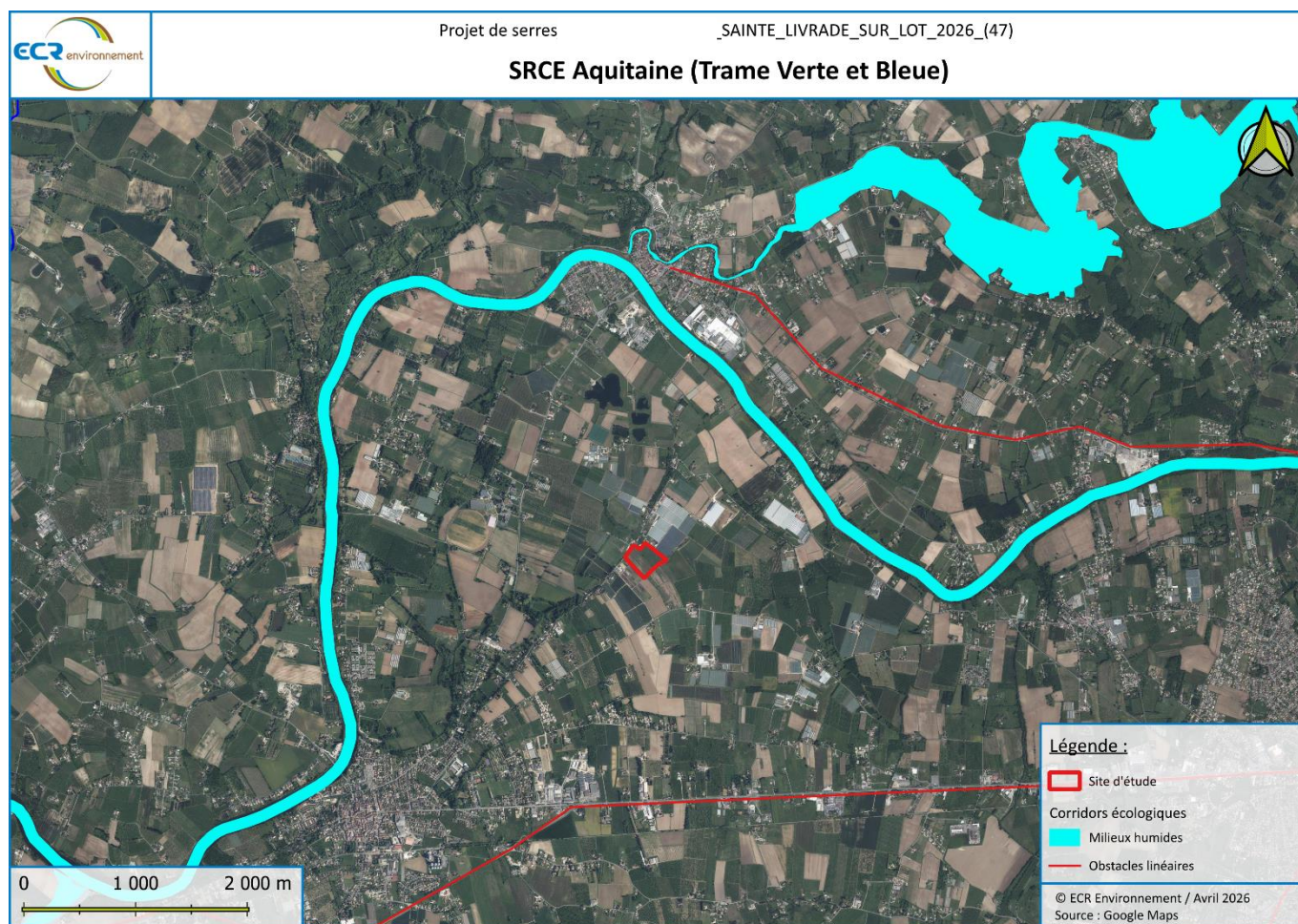


Figure 15 : Représentation des continuités écologiques en fonction du projet d'étude
(Source : www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr)

6.6.2. Inventaire faune

1.1.1. Bibliographie

Afin de connaître et d'intégrer les sensibilités des espèces et des milieux présents ou potentiellement présents au niveau du site d'investigation et de leur aire d'affluence, différents organismes ressources ont été consultés dans le cadre de cette étude (tableau ci-dessous), les données récoltées sont limitées à la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot (47) au vu de la localisation du site.

Tableau 13 : Ressources consultées dans le cadre de l'inventaire bibliographique

Organisme	Date	Nature des données recueillis
Faune Nouvelle Aquitaine	Mai 2026	Analyse des données faune locale
Observatoire Fauna Nouvelle Aquitaine	Mai 2026	Analyse des données faune locale
INaturalist	Mai 2026	Analyse des données faune locale

INPN : Inventaire national du patrimoine naturel

Concernant l'avifaune et l'entomofaune, en raison d'un grand nombre de données inventoriées dans la bibliographie, seules les espèces patrimoniales sont présentées dans les tableaux suivants. L'aire d'étude comprend l'emprise stricte du site et une bande tampon de 50 m.

Nous employons cette hiérarchisation des probabilités qui se base sur l'écologie de l'espèce en relation avec le site d'étude :

Non	Possible	Probable	Certaine
-----	----------	----------	----------

Tableau 14 : Faune patrimoniale citée dans la bibliographie et potentialité au regard de l'aire d'étude (50 m)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu régional Nouvelle Aquitaine	Potentialité sur l'aire d'étude
Avifaune			
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Modéré	Non
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Fort	Non
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Fort	Possible
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Notable	Non
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Fort	Non
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Fort	Non
Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	Fort	Non
Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i>	-	Non
Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>	Notable	Non
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Fort	Certaine
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Fort	Non
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Notable	Certaine
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Fort	Certaine
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	Notable	Probable
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Modéré	Non
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	-	Non
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Fort	Certaine
Élanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	Fort	Certaine
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Notable	Certaine
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Modéré	Non
Fuligule à bec cerclé	<i>Aythya collaris</i>	-	Non
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Notable	Non
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	-	Non
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Notable	Non
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Notable	Non
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	Fort	Non
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Notable	Non
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Notable	Non
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	-	Non
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Notable	Non
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Modéré	Possible
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Notable	Possible

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu régional Nouvelle Aquitaine	Potentialité sur l'aire d'étude
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Fort	Certaine
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Fort	Certaine
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Modéré	Certaine
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Fort	Non
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	Notable	Non
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	Notable	Non
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Modéré	Certaine
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Très fort	Possible
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Notable	Non
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	Modéré	Non
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	-	Non
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Fort	Possible
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Notable	Non
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Très fort	Non
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	Modéré	Possible
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Très fort	Non
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Fort	Certaine
Herpétofaune			
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Notable	Possible
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Modéré	Certaine
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Modéré	Certaine
Mammifères dont chiroptères			
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Modéré	Certaine
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Modéré	Certaine
Fouine	<i>Martes foina</i>	Modéré	Possible
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Modéré	Certaine
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	Modéré	Certaine
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-	Certaine
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	-	Certaine
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Modéré	Certaine
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Modéré	Certaine
Entomofaune			
Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>	-	Possible
Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>	-	Possible

(Source : FAUNA (Coord.) 2020)

1.1.2. Méthodologie

Une campagne de terrain a été organisée le 15 avril 2026. Celle-ci avait pour objet le recensement des espèces fauniques présentes sur l'ensemble de la culture en s'étendant sur une bande de 50 m alentour. Cet inventaire flash n'a pas suivi de protocoles stricts relatifs à la recherche spécifique de certaines espèces, mais au parcours de l'intégralité de la zone, en relevant tous les éléments permettant d'identifier la faune sauvage présente sur site (observation directe, chant, traces).

Cet inventaire s'est effectué en période d'activité de la faune, donc en période favorable.

La liste complète des espèces animales inventoriées dans l'aire d'étude du projet ainsi que leur statut de protection se trouve en annexe de ce rapport.

Tableau 15 : Détails de la campagne de terrain (faune)

Date du relevé réalisé	Nébulosité	Vent	Pluie	Température moyenne
Inventaire diurne				
15/04/2026	Ensoleillé	Nul	Nulle	20°C

1.1.3. Résultats de l'inventaire

Nous avons constaté des changements de surface des habitats présents sur le site d'étude entre la vue satellite et la réalité du terrain. Les haies bocagères ont été drastiquement diminuées, également toute la parcelle était labourée. Aucun autre habitat naturel ouvert ou semi-ouvert ne se trouve sur la parcelle.

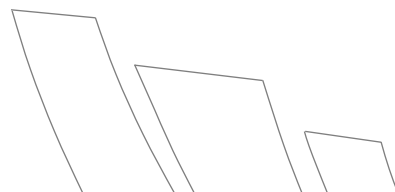
L'unique campagne d'inventaire a mis en évidence la présence de **19 espèces faunistiques** dans la zone d'étude. Les taxons les plus représentés sont les oiseaux. Cela peut s'expliquer par le contexte agricole et anthropique des parcelles utilisées.

La majorité des espèces relevées sont ainsi des **oiseaux** (13 espèces au total). La protection nationale (Article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) est effective sur 9 espèces. Parmi elles, 2 espèces sont à enjeux de conservation, il s'agit du Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) et du Verdier d'Europe (*Chloris chloris*) espèces classées toutes deux « vulnérable » en France. Le Verdier d'Europe a été contacté dans les jardins alentours, tandis que plusieurs Chardonnerets élégants ont été observés en survol de la parcelle agricole. La localisation de leur observation justifie bien leurs milieux préférentiels. En effet, le Verdier d'Europe fréquente les espaces urbains et leurs jardins. Le Chardonneret élégant affectionne aussi ces milieux où il peut nicher mais il peut s'alimenter au sein de parcelles agricoles et prairies mésophiles alentours. Les autres espèces contactées sont qualifiées d'ubiquistes c'est-à-dire qu'elles fréquentent une large gamme d'habitats, certaines sont même inféodées aux milieux anthropisés.

Deux espèces de **mammifères** ont été recensées en limite de la parcelle. Il s'agit du Renard roux (*Vulpes vulpes*) et du Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*).

Concernant les **amphibiens**, une seule espèce a été recensée, il s'agit de *Pelophylax sp.*. Sans investigations plus précises (chant, génétique...) la détermination de l'espèce reste incertaine. Il est cependant probable qu'il s'agisse, au regard de la qualité du milieu, largement anthropisé, de la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) (en raison de sa grande tolérance à l'anthropisation de ses habitats et du fait qu'elle soit localement majoritaire). Cette espèce est protégée en France au titre de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. De ce fait, la destruction et la perturbation des individus de cette espèce sont interdites sur l'ensemble du territoire. Cependant, bien que protégée nationalement, cette espèce a été introduite en Nouvelle Aquitaine et représente donc localement de faibles enjeux de conservation. L'espèce a été contactée en limite de la parcelle, soit dans la mare du voisinage soit dans le fossé en eau au Nord-Est.

Concernant les **reptiles**, une espèce a été observée lors de l'inventaire. Il s'agit du Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) un reptile commun protégé qualifié d'espèce ubiquiste mais qui affectionne les espaces urbains. De nombreux individus ont été



recensés le long du fossé au Nord-Est au pied des haies et de la végétation basse. Cette haie et ce fossé offrent donc à cette espèce des habitats d'alimentation et de repos. Cette espèce est protégée au titre de l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. De ce fait, la destruction des individus et des habitats de reproduction et de repos de cette espèce sont interdits.

Enfin, un **lépidoptère** a été identifié : il s'agit du Vulcain (*Vanessa atalanta*), une espèce commune fréquentant une large gamme de milieux.

1.1.4. Synthèse des enjeux

Le tableau suivant synthétise les espèces à enjeux protégées présentes sur le site.

Tableau 16 : Liste des espèces à enjeux observées sur la zone d'étude

Espèces observées	Liste rouge nationale	Enjeux régionaux Nouvelle-Aquitaine	Enjeux locaux
Avifaune			
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	VU	Forts	Faibles
Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>)	VU	Forts	Faibles
Herpétofaune			
Crapaud épineux (<i>Bufo spinosus</i>)	-	Notables	Faibles
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	LC	Modérés	Faibles

Au regard de leur réglementation et statut au sein de la liste rouge nationale, ces espèces peuvent être qualifiées à enjeux. L'ensemble de ces taxons n'utiliserait cependant que les milieux limitrophes et avoisinants pour assurer leur fonction de reproduction, d'alimentation ou encore de halte. En effet, au vu de la zone d'étude et des besoins écologiques de chaque taxon, l'emprise stricte de l'aménagement n'est pas propice à la reproduction de ces espèces, seulement ponctuellement au transit et à l'alimentation.

Seules les haies bocagères au Nord-Est et délimitant la parcelle sont utilisées par cette faune patrimoniale. L'herpétofaune, recensée sur le site d'étude est susceptible d'utiliser les fourrés et leurs fossés pour se reproduire, s'alimenter et se reposer. Tandis que le Chardonneret élégant et le Verdier d'Europe, peuvent utiliser les arbres de ces haies.



Figure 16 : Localisation des espèces à enjeux par rapport au projet

Les enjeux principaux sur ce site d'étude sont les haies bocagères et les fossés parfois en eau. Ces zones sont largement utilisées par l'herpétofaune et par les oiseaux. Elles sont à conserver strictement. L'entretien des haies et de leurs abords devra être tardif (fin d'été). Certains arbres présentent des cavités susceptibles d'être utilisées en tant que gîtes pour les chiroptères, ils sont à conserver.

Le projet de serres pourrait impacter les zones d'alimentation et de repos de certaines espèces. Mais, de par le cadre paysager et l'historique du site d'étude (activités agricoles déjà présentes), ces impacts sont moindres dans le cas où les espèces disposent de zones de repli (prairies agricoles et champs alentours libres). Le contrôle des déchets et des rejets agricoles est évident pour minimiser les impacts sur les espèces et leur environnement.